

Un étrange candidat à la Légion étrangère

Autor(en): **E.S.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **103 (1958)**

Heft 12

PDF erstellt am: **06.12.2023**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-342914>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Nous devons reconnaître ce danger tel qu'il est et lui opposer les meilleures armes que nous ayons et qui sont, pour le moment : nos canons légers de DCA.

* * *

Nous avons l'habitude, lorsque nous entendons parler de l'armée américaine, de voir les choses en grand. C'est l'armée du riche qui n'a pas besoin d'économiser ; d'où les barrages successifs installés autour des objectifs qui doivent être défendus. C'est l'armée du puissant qui a la supériorité aérienne, voire la maîtrise absolue de l'espace aérien ; c'est pourquoi l'on peut se permettre d'engager en première ligne des pièces qui sont beaucoup plus visibles que nos armes de 20 mm, en sachant aussi qu'une partie d'entre elles seront sacrifiées.

Quel que soit l'avis que l'on peut avoir en rapprochant ces points de vue des conditions suisses, il est intéressant d'apprendre ce que pense un combattant qui a l'expérience de la guerre ; même cet officier de l'armée du riche conclut qu'il vaut mieux une arme âgée peut-être mais qui a fait ses preuves et que la troupe connaît, plutôt que l'illusion d'engins ultramodernes qui coûtent très cher et n'offrent pas encore la garantie absolue du succès.

Lt. colonel RACINE, DCA

Un étrange candidat à la Légion étrangère

Le sdt. san. K. S., domicilié à Bâle, se rendit à Strasbourg en décembre 1957 pour s'engager dans la Légion étrangère. Il fut déclaré apte, mais quelques jours plus tard il fut licencié et renvoyé en Suisse ; le Deuxième Bureau avait en effet appris qu'il appartenait au Parti du travail et avait participé au Festival mondial de la jeunesse à Bucarest en 1953.

K. S. renouvela sa tentative au mois de janvier 1958 en franchissant la frontière à Saint-Louis en uniforme militaire. Il fut une seconde fois refusé. Au mois d'avril, il tenta sa chance pour la troisième fois en se rendant cette fois à Lyon ; là aussi, il fut refusé. Cette fois, il se présenta à la prison militaire à Lausanne et fut gardé en préventive, jusqu'au jugement du Tribunal militaire de division 10 qui le condamna à trois mois de prison sous le régime militaire pour avoir violé l'article 94 du code pénal militaire. Cette disposition défend à tout citoyen suisse d'entrer au service militaire d'une puissance étrangère sans avoir obtenu l'autorisation préalable du Conseil fédéral.

Le sdt. K. S. a été traité avec beaucoup d'indulgence, soit par les autorités militaires françaises, soit par la justice militaire suisse. On peut se demander pourquoi K. S. a mis tant d'insistance à entrer dans la Légion étrangère et quelle activité il comptait y déployer. Quels ont été les instigateurs de sa conduite étrange, et dans quel pays se trouvaient-ils ?

E. St.

Revue de la presse:

Nous extrayons ces trois thèmes d'actualité du numéro d'octobre 1958 de la *Revue des Forces françaises de l'Est*.

Formation des cadres du service du matériel

Le Centre de formation des brigadiers du service du matériel (C.F.B.S.M.) a pour mission de former les brigadiers du service du matériel au profit de toutes les unités de la métropole, des forces françaises stationnées en Allemagne et des troupes d'Afrique du Nord. Trois stages de quatre mois sont organisés chaque année, stages qui voient défiler annuellement à Metz quelque 2000 élèves.